



débouté d'un divorce reconventionnel

Par **touminou**, le **13/03/2009** à **11:23**

Bonjour,

Je suis passé en non-conciliation décembre 2007, j'ai reçu l'ONC en janvier 2008 j'ai réclamé ensuite le divorce à ses torts, elle a retorqué par un divorce (re)conventionnel à mes torts exclusifs pour faute en invoquant que j'aurais eu un enfant adultérien (enfant âgé de 10 ans donc pendant notre mariage), apportant aussi en 2 attestations.

Est-ce qu'en prouvant (par les 2 soi-disant auteurs de ces 2 attestations) qu'elles sont fausses puisque les auteurs m'ont certifiés par écrits, qu'ils n'ont jamais écrits et signés d'attestations contre moi Quand au soi-disant enfant, il porte le nom de son père (des amis) et les parents acceptent sans crainte de faire un test ADN, si le juge le leur demande. Je suis en mesure d'apporter au juge la preuve que tous ces griefs et ils sont nombreux (24 ...)ne sont que mensonges en commençant par

- cet enfant, les parents acceptent un test ADN,
- le montant de nos économies par mouvements bancaires,
- la somme que j'aurais volée en partant, alors que j'ai la preuve que je l'ai virée sur son compte
- montant de son héritage,
- ces 2 tentatives de suicide jamais faites)
- plainte classée sans suite , alors qu'elle m'a accusée d'avoir vandalisée sa voiture ..Etc

Avec tous ces fausses accusations, ele doit être DEBOUTEE , ? Voire même poursuivie pour outrage à magistrat?

Merci de votre réponse